



Protocole opérationnel lié à la démoustication
Année 2015
Interventions sur les Sites Natura 2000

SIC FR5200623 Grande Brière et marais de Donges
ZPS FR5212008 Grande Brière, marais de Donges et du Brivet

Dans le cadre de sa mission, L'EID Atlantique intervient sur les sites de la Grande Brière.

Sur ces sites, les gîtes larvaires permettant le développement larvaire des principales espèces préjudiciables *Aedes cantans*, *Ae annulipes* et *Ae rusticus*, sont constitués par les sous-bois inondables, les dépressions temporaires de sous-bois. Ces gîtes sont largement présents à la périphérie de la Grande Brière. Ces espèces univoltines, sévissent au printemps (mai à Juin) et peuvent effectuer des migrations de plusieurs kilomètres pour atteindre les agglomérations.

Les interventions de l'EID sont effectuées dans le cadre d'un arrêté préfectoral annuel fixant les zones de lutte contre les moustiques et les actions de démoustication dans le département de la Loire Atlantique. Actuellement, les seules communes concernées dans le périmètre des sites Natura 2000 de la Grande Brière sont St Lyphard, Herbignac et Guérande.

Les interventions doivent respecter les milieux, la biodiversité, la faune et la flore qui caractérisent les sites. Ce protocole définit la manière d'opérer de l'EID Atlantique, en accord avec l'objectif de limiter les incidences sur les milieux sensibles.

Modalités d'intervention :

Les différents types d'intervention anti larvaires effectuées sont les suivants :

- La surveillance entomologique
- Les prospections larvaires

L'accès aux secteurs d'intervention se fait au moyen de véhicule empruntant les chemins d'exploitation ; les interventions sur les gîtes se font à pied.

1- La surveillance entomologique

Elle consiste à suivre l'évolution des niveaux d'eau sur les gîtes larvaires, de dresser et mettre à jour l'inventaire des espèces de moustiques notamment celles préjudiciables à l'homme ; l'inventaire concerne les larves, les adultes et parfois les œufs.

Les larves sont échantillonnées par prélèvement de l'eau du milieu puis déterminées en laboratoire.

Les adultes sont capturés au moyen de captureurs manuels (norme OMS) ou par des captureurs à CO₂.

2- Les prospections larvaires

Les prospections larvaires consistent à prélever des échantillons d'eau afin de déterminer les espèces et la densité larvaire des espèces ciblées, de suivre la dynamique de ces espèces et d'anticiper les envols et migrations des moustiques adultes.

Remarques

Sur d'autres sites que la Grande Brière, le résultat des prospections permet de décider de l'opportunité d'un traitement anti larvaire et d'en définir le lieu, le cas échéant.

Les traitements anti larvaires sont alors effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel ; le produit utilisé est exclusivement du vectobac® (sérotypé H 14-souche pasteur am65-52, non OGM) certifié Ecocert® et portant la mention AB® ; La dose homologuée est de 1Kg /ha ; dans un objectif de réduction des dosages, l'EID Atlantique applique une dose moyenne d'environ 300 g/ha, tout en conservant une bonne efficacité.

Compte tenu du caractère exceptionnel et saisonnier des fortes présences de moustiques inféodés à la Grande Brière, compte tenu de l'étendue du territoire et de l'existence de gîtes sur plusieurs communes non inscrites à l'Arrêté préfectoral, compte tenu des usages en cours sur les grands ensembles de marais doux, l'engagement dans des interventions de traitements anti-larvaires n'est pas envisagé et ne pourrait être qu'exceptionnel et motivé par une situation à risque sanitaire important, peu probable. Dans un contexte de risque sanitaire, les décisions seraient prises au niveau de la DGS (comme pour le moustique tigre) ; les collectivités, les acteurs et la population seraient alors informés .

A ce jour, sur les communes inscrites à l'Arrêté Préfectoral, l'EID Atlantique n'a effectué aucune intervention de traitement sur les sites de la Grande Brière.

La connaissance de la dynamique des espèces de moustiques permet de rassurer et d'apporter des réponses aux collectivités locales et aux particuliers, et d'éviter parfois des initiatives de luttes individuelles préjudiciables à la santé et à l'environnement.

3- La traçabilité des interventions

Toutes ces interventions sont reportées dans la base de donnée @atlantis, en précisant la date, le lieu, les données entomologiques.

La transmission des données et échanges d'informations

Chaque année, l'EID Atlantique transmettra au Parc Naturel Régional de Brière le dossier de demande d'arrêté préfectoral après signature de l'arrêté préfectoral ; ce document comporte notamment :

- Le bilan opérationnel de l'année,
- L'inventaire et la dynamique des espèces sur la presqu'île Guérandaise.

Un inventaire des espèces spécifique à la Brière sera transmis

L'EID Atlantique s'engage à informer par courriel ou par téléphone l'animateur Natura 2000 de toute situation exceptionnelle en matière de moustiques, des difficultés rencontrées sur le terrain et des dysfonctionnements potentiels observés sur les marais.

L'opérateur Natura 2000 transmettra les éléments sur l'hydraulique des marais, susceptibles d'impacter la dynamique des espèces de moustiques

Le 28 octobre 2015

Pour l'EID Atlantique

Pour le Parc Naturel Régional de Brière

Le Président
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général

Jérôme de MAUPEOU d'ABLETTES



ANNEXE 1- Le dispositif départemental de la Loire Atlantique

- ✓ 3 zones de surveillance
- ✓ 21 communes inscrites à l'arrêté préfectoral (2015)
dont les 12 communes de Cap Atlantique du département
- ✓ 54 000 hectares surveillés



